

Extrait d'acte de naissance

Descendant

Définition de glossaire

Mis à jour le 15 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Personne qui descend directement d'une autre, soit au 1^{er} degré (enfant), soit à un degré plus éloigné (petit-enfant, arrière-petit-enfant)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R12574>